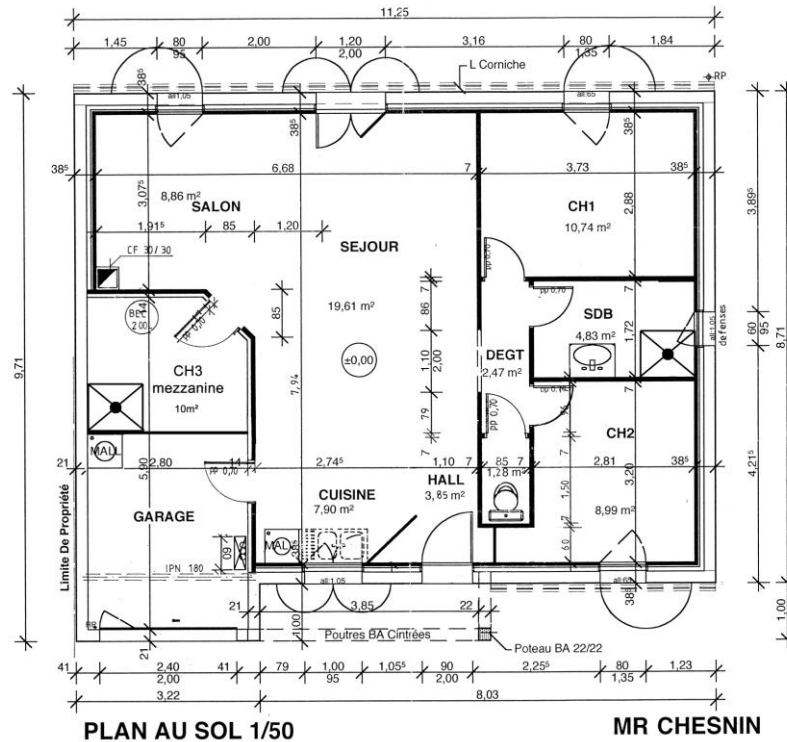


Descriptif de la maison

1. Plan de la maison



2. Entrée

Placard avec prise de courant pour recharge batteries de téléphone.

3. Cuisine

Cuisine américaine ouverte sur la salle à manger et le salon.

Equipement de la cuisine

- Réfrigérateur / Freezer
- Plaque de cuisson induction / gaz - Hotte
- Four
- Four micro-ondes
- Taster
- Machine à café (café et expresso)
- Bouilloire

4. Salon / salle à manger

Equipement de la salle à manger



- Table / chaises 8 pers
- Buffet
- Poêle à bois

Equipement du salon



- Lit d'appoint BZ 140 cm (2 places)
- Table basse
- Meuble TV
- Télévision
- Chaine hifi / lecteur DVD

5. Chambre 1



- Lit 140 x 200
- Tables de chevet (2)
- Placard avec tiroirs et penderie

6. Chambre 2





- 2 Lits 90 x 200
- Lit tiroir 190 x 200
- Tables de chevet (2)
- Etagère de rangement avec penderie

7. Salle d'eau principale

- Douche à l'italienne avec douche tropicale



- Meuble avec vasque
- Etagères

- Miroir

8. Salle d'eau annexe

- Douche

9. Chambre mezzanine

- 1 Lits 90 x 200

Chambre utilisable par un enfant dont l'âge est supérieur à 6 ans.

10. Garage

- Evier avec plan de travail
- Machine à laver le linge avec sèche linge.

11. Terrasse

- Salon de jardin (8 p)
- Bains de soleil (2)



- Poof (MYPOOF) (2)
- Table de ping-pong

Contrat de location en meublé

12. Validité du contrat

Le présent contrat sera valide, c'est à dire que la réservation ne sera définitive qu'à réception des documents suivants :

- Un exemplaire du présent contrat daté et signé (le deuxième exemplaire étant conservé par le locataire)
- Les arrhes réglées par chèque bancaire.

13. Propriétaire

Nom :	CHESNIN
Prénom :	Frédéric
Adresse :	Le Clos Royal - Bat D Boulevard des pas enchantés 44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE France
Portable :	(33) 06.62.60.34.79
E-mail	frederic@chesnin.com

14. Locataire

Nom :	
Prénom :	
Adresse :	
Tel :	
Portable :	
E-mail	

15. Composition de la famille

Adulte(s) :	
Enfant(s) - de 12 ans	

16. Adresse de la villa à louer

Adresse :	Lotissement les Balanes - Lot #5 Route de la pointe d'Arçay 85460 LA FAUTE SUR MER France
Tel :	Sera mis en place courant Mai

17. Durée de la location

Du :		Arrivée de 16h à 18 h
Au :		Départ de 10h à 12 h (à convenir)

18. Prix de la location

Le tarif de location pour la période ci-dessus déterminée a été librement négocié entre les deux parties pour un montant de (en chiffres et en lettres)	
--	--

Les charges (eau, électricité, pétrole et gaz) sont comprises dans le montant du loyer.

Les taxes de séjour et le linge (drap, serviettes, ...) ne sont pas compris.

Les arrhes sont fixées pour un montant correspondant à 25% du tarif de location.	
--	--

Le solde (75 % du loyer de la période) sera versé par le locataire lors de son entrée dans la villa.	
--	--

19. Remise sur le loyer

Il ne sera faite aucune remise sauf accord entre les parties.

20. Dépôt de garantie et état des lieux

Une caution de 500 euros est demandée au moment de la remise des clefs.

Modalité de versement de la caution : Chèque bancaire non encaissé.

La caution sera restituée au locataire dans les 15 jours qui suivent le départ du locataire, si aucun dégât n'est constaté. Dans le cas contraire, le montant des dommages causés par le locataire sera retenu.

Si le montant de la caution est insuffisant en comparaison des dégâts occasionnés à la villa, le locataire s'engage à parfaire la somme après l'inventaire de sortie.

21. Etat des lieux

- Un état des lieux sera établi par le locataire et le propriétaire au moment de l'arrivée et du départ.

22. Jouissance des lieux

Le locataire jouira du meublé de manière paisible, en respectant notamment la législation relative aux troubles de voisinage et à la lutte contre le bruit.

Il s'engage à rendre le meublé aussi propre qu'il l'aura trouvé à son arrivée, à défaut de quoi un supplément pour le ménage sera retenu sur la caution (30 Euros).

Il ne pourra en aucune manière le sous-louer.

Sauf accord avec le propriétaire, il ne pourra en aucune façon se maintenir dans les lieux à l'issue de la période de location signée.

Il ne pourra pas dépasser la capacité d'accueil prévue du meublé (8 personnes), sauf accord avec le propriétaire. Dans ce dernier cas, le propriétaire se réserve le droit de percevoir un supplément par personne supplémentaire (50 Euros).

23. Condition d'annulation

Toute annulation doit être notifiée au propriétaire par lettre recommandée.

En cas d'annulation avant l'entrée en jouissance, les arrhes restent acquises au propriétaire. Toutefois, elles pourront être restituées au locataire si le meublé peut être loué pour la même période et au même prix.

Si le locataire ne se présente pas le jour mentionné sur le contrat de location, passé un délai de 24 heures et sans avoir notifié le propriétaire, la réservation est considérée comme annulée et les arrhes restent acquises au propriétaire qui peut disposer alors de son meublé.

En cas d'annulation par le propriétaire, ce dernier reversera au locataire le double du montant des arrhes qu'il aura perçu.

24. interruption de séjour

En cas d'interruption du séjour par le locataire, et si la responsabilité du propriétaire n'est pas engagée, aucun remboursement ne sera effectué, à l'exception toutefois de la caution.

25. Prolongation de location

En cas de demande de prolongation de la location, le tarif de la nouvelle location sera librement discuté entre les parties.

Le locataire devra payer impérativement le montant total de la nouvelle période de location avant le jour du départ initialement prévu.

En cas de non exécution, le locataire quittera de bonne volonté la villa en date et heure au premier contrat.

En cas de Maintient non autorisé dans les lieux par le bailleur, le locataire sera alors considéré comme un occupant sans titre ni droit, soit un squatter : en conséquence le bailleur fermera aussitôt les arrivées d'eau et électricité, le portail avec une chaîne, le volet avec le verrou de sécurité et préviendra les services de Police : Ces frais seront facturés au locataire.

L'occupation abusive de la villa sera facturée 200€ par jour.

26. Assurance

Le locataire est tenu d'assurer le local qui lui est confié ou loué. Il doit donc vérifier si son contrat d'habitation principale prévoit l'extension villégiature (location de vacances). Dans l'hypothèse contraire, il doit souscrire l'extension nécessaire. **Une attestation d'assurance (RC villégiature) devra être fournie au propriétaire à la remise des clefs.**

Le propriétaire se dégage de toute responsabilité en cas de vol des effets personnel des locataires.

27. Utilisation d'internet

L'utilisation d'internet, conformément à la loi française et aux directives européennes, interdit le téléchargement illégal de films, musiques, ..., interdit de consulter des sites à caractère pédophile ou pornographique, des sites incitant à la haine raciale ou constituant une apologie du crime et de la violence.

Le propriétaire s'autorise à communiquer les coordonnées des locataires en cas de non respect.

28. Services proposés (prévenir lors de la réservation)

Location de draps / draps housse : 20€ par séjour.

Location de vélo avec antivols:

- VTT Adulte (2) : 30 € / séjour
- VTT 10/12 ans (1) : 20 € / séjour
- VTT 7/8 ans (1) : 20 € / séjour

Forfait ménage en fin de séjour : 80 €

29. Signatures

Le propriétaire	Le locataire S'engage avoir pris note de l'ensemble des conditions mentionnées ci-dessus.
Nom : Date : Signature :	Nom : Date : Signature (précédé de la mention « /u et approuvé ») :